



LE ROURET

INSCRIPTION SCOLAIRE et PERISCOLAIRE

2018/2019

Service des affaires scolaires

Mail : regie-scolaire@mairie-lerouret.fr

Tél : 04 93 77 20 02

Horaires : Lundi-Mardi-Jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

ECOLE MATERNELLE : PS MS GS

ECOLE ELEMENTAIRE CP CE1 CE2 CM1 CM2

NOTICE INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ECOLE MATERNELLE

Pour les enfants nés en 2015 et entrant en 1^{ère} année de maternelle et pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Les familles sont invitées à communiquer au service scolaire par mail ou téléphone, les :

- Nom, prénom du ou des enfants nés en 2015
- Date de naissance
- Nom, prénom du responsable du ou des enfants
- Situation familiale (si garde alternée, merci de le préciser)
- Téléphone
- Adresse

Le dossier d'inscription sera envoyé aux familles recensées, pour les autres nous vous invitons à vous rapprocher du bureau des affaires scolaires.

Pour les enfants de maternelle déjà scolarisés à l'école du ROURET :

Afin de renouveler l'inscription de votre enfant, Télécharger le document sur le portail Famille, ou le retirer au bureau des affaires scolaires.

ECOLE ELEMENTAIRE

Pour les enfants entrant au CP :

Inscription préalable au service des affaires scolaires

Inscription scolaire définitive à l'école élémentaire auprès de Madame Leroux Directrice.

Sans rendez-vous uniquement les vendredis 6 avril, 18 mai et 8 juin 2018 .

Pour les enfants de l'élémentaire déjà scolarisés à l'école du ROURET :

Afin de renouveler l'inscription de votre enfant, Télécharger le document sur le portail Famille, ou retirer le dossier au bureau des affaires scolaires.

Si vous quittez la commune, vous devrez informer la direction de l'école afin qu'elle procède à la radiation de votre enfant et elle vous remettra un certificat de radiation qui vous sera demandé pour tout autre inscription et admission dans un autre établissement.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Dépôt des dossiers au Service des affaires scolaires :

Place de la Mairie

06650 LE ROURET

Tél 04 93 77 20 02

Mail : regie-scolaire@mairie-lerouret.fr

Permanences : : Lundi-Mardi-Jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Ecole Elémentaire : 04 93 77 22 20 Madame Leroux Directrice Ecole élémentaire

Ecole maternelle : 04 93 77 41 02 Madame Wolf Directrice Ecole maternelle

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

□ Justificatif de domicile de moins de trois mois :

- facture ou attestation d'abonnement électricité, gaz, téléphone fixe uniquement
- quittance de loyer ou contrat de bail,
- titre de propriété de moins de trois mois,
- taxe d'habitation de moins de trois mois,

□ Pièce d'identité Père, Mère ou Responsable légal,

□ Livret de famille (pages parents/enfants) ou extrait de naissance,

□ Carnet de vaccination de l'enfant,

□ 1 photo d'identité de l'enfant,

Dans le cas de parents divorcés, séparés ou en garde alternée

□ Jugement de divorce ou séparation stipulant la résidence de l'enfant,

□ Garde alternée : copie des pièces d'identités des parents et justificatifs de domicile de chaque parent.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE 2018 / 2019

Enfants domiciliés « hors commune du ROURET ».

Pour les familles qui n'habitent pas la commune du ROURET, mais qui sollicitent la scolarisation de leurs enfants à l'école du ROURET, certaines conditions d'admission sont à remplir, nous vous invitons de vous rapprocher du service scolaire muni d'un courrier explicatif.

ACTIVITES PERISCOLAIRES GEREES PAR LA COMMUNE

Au titre de la rentrée scolaire 2018 /2019 les inscriptions aux activités périscolaires (Bus, garderie du matin, études surveillées) se dérouleront à partir du 2 avril 2018 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

La fiche d'inscription périscolaire et le règlement intérieur des activités seront disponibles au service des affaires scolaires Mairie annexe du Rouret.

Les inscriptions aux activités périscolaires sont à renouveler chaque année. Aucun enfant ne peut être admis à une activité sans inscription préalable.

ACTIVITES PERISCOLAIRES NON GEREES PAR LA COMMUNE

CANTINE

La restauration scolaire est gérée par la Société ELIOR, repas préparés sur place, 100% des produits utilisés sont issus de l'agriculture biologique, cantine certifié Ecocert.

Le dossier complet peut être déposé dans la boîte aux lettres située au niveau du portail du dépose minute.

Permanence au Chalet cantine à côté de l'entrée de l'école élémentaire le lundi, jeudi, et vendredi de 15 h00 à 17 h00 et le mardi de 15h à 18h00.

Dossier à remettre avant le 21 juin 2018 **Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.**

Pour rappel ELIOR reste votre seul interlocuteur Pensez à prévenir obligatoirement le service pour tout changement administratif, et toute absence de votre enfant.

Tél : 04 93 77 77 65

Tél : 04 93 36 16 87

Mail : avo048551@elior.com

LE CENTRE DE LOISIRS

« L'école Buissonnière » gère la garderie du soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 le mercredi de 8h00 à 18h30 et les vacances scolaires de 8h00 à 18h30

Tél : 04 93 77 75 43

Mail buissonniedurouret@bbox.fr

Pour toute inscription s'adresser à : Centre de loisirs « l'Ecole Buissonnière » Maison des associations 06650 LE ROURET.



LE ROURET

INSCRIPTION SCOLAIRE et PERI SCOLAIRE

2018/2019

Service des affaires scolaires

Mail : regie-scolaire@mairie-lerouret.fr

Tél : 04 93 77 20 02

Horaires : Lundi-Mardi-Jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00

Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

ECOLE MATERNELLE : PS MS GS

ECOLE ELEMENTAIRE : CP CE1 CE2 CM1 CM2

FICHE INDIVIDUELLE ENFANT 2018 /2019

Nom et Prénom de l'enfant	Photo de l'enfant
Date de naissance lieu de Naissance	
Classe 2018 / 2019	
Adresse de l'enfant	
Si enfant hors commune : Dérogation <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Vaccination

Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite ou DT Polio, DTP ou Tetracoq

Nous attestons sur l'honneur que notre enfant est à jour de ses vaccinations

Maladies chroniques de l'enfant :

Aucune Asthme Diabète Epilepsie Autres (préciser)

Appareillages :

Aucun Lunettes Lentilles prothèses auditives Autres (préciser)

Allergies :

Toute allergie, alimentaire ou médicamenteuse, doit impérativement être signalée et entrainera la mise en place d'un PAI ainsi que les préconisations correspondantes

Certificat médical exigé.

Précisez l'allergie

.....

PAI (projet d'accueil individualisé)

Si la santé de votre enfant impose la mise en place d'un PAI, un bilan médical datant de moins de 3 mois doit être fourni. Vous devez impérativement vous mettre en relation avec la directrice de l'école avant fin juin.

Dans le cas d'allergie alimentaire, votre enfant ne pourra pas fréquenter le service de la restauration scolaire tant que le PAI n'aura pas été validé par le médecin scolaire.

UN PAI est déjà en cours OUI NON

Une demande est envisagée OU I NON

RAPPEL : pour la mise en place d'un PAI, se rapprocher de l'établissement scolaire.

FICHE FAMILLE 2018 /2019

Composition du foyer (dans lequel vit l'enfant)

REPRESENTANT 1 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	REPRESENTANT 2 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Si autre, à préciser.....	Si autre, à préciser.....
Nom de famille :	Nom de famille :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de Naissance :	Lieu de Naissance :
Adresse :	Adresse :
Adresse mail :	Adresse mail :
Tél portable	Tél portable
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :
PROFESSION :	PROFESSION :
Nom et adresse de l'employeur :	Nom et adresse de l'employeur :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> concubins <input type="checkbox"/> pacsés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> veuf (ve) <input type="checkbox"/> union libre	
AUTORITE PARENTALE EXERCEE PAR : <input type="checkbox"/> PARENTS <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre à préciser	
Si l'enfant ne vit pas avec ses deux parents, merci de bien vouloir préciser ci-dessous les nom, prénom, adresse et numéro de la personne chez laquelle il vit.	
FACTURATION garderie du matin et étude : <i>(veuillez préciser le destinataire de la facture)</i> Nom prénom adresse, qualité du payeur Adresse Mail du payeur	

Fratie			
Uniquement les autres frères et sœurs inscrits à l'école maternelle ou élémentaire du ROURET			
Nom	Prénom	Date de naissance	Classe 2018/2019

ATTENTION :

En cas de divorce ou de séparation des parents, si celui-ci ne devait pas être remis à l'un ou l'autre de ses parents, merci de bien vouloir fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux affaires Familiales.

En cas de garde alternée, chaque parent devra informer le service des affaires scolaires du calendrier de garde signé conjointement par les deux parents.

Je soussigné (é)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document, m'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à le Rouret le ,2018

Signatures des responsables légaux :

FICHE INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2018 /2019

(Cocher les cases correspondantes à vos besoins)

BUS MATIN				GARDERIE DU MATIN				CANTINE				BUS SOIR				ETUDE SURVEILLEE			
Papillon Jaune Envibus				7h30 / 8h20				12h00 à 14 hoo				Papillon jaune Envibus				16h30 à 18h00			
7h25 / 8h25				Service Municipal				ELIOR				16h30 / 17h30				Service Municipal			
Service gratuit				Forfait annuel : 45.00e				Voir règlement intérieur				Service gratuit				1à2 soirs/semaine : 22.00e			
Carnet 10 entrées : 15.00e												3à4 soirs/semaine : 30.00e							
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

Après relecture je confirme ma demande pour l'inscription de mon enfant aux activités périscolaires ci-dessus.

Fait à le ROURET2018.

Signature des responsables légaux

A titre informatif veuillez nous indiquer les jours de fréquentations à la garderie du soir **gérée par l'association l'école buissonnière**. Service non municipal.

L	M	J	V